



▪ L'actualité du CESE

Vers la réalisation d'un « espace de justice et de libertés » (programme de Stockholm)

Réservée historiquement à la souveraineté nationale, la matière pénale se voit désormais modelée par les règles européennes. Le Comité Economique et Social Européen (CESE), plus particulièrement au travers de sa section Affaires sociales, s'est penché sur les principales initiatives en ce domaine. Edouard de Lamaze, représentant des professions libérales françaises, a été rapporteur des sujets suivants :

Des droits procéduraux renforcés en matière pénale : vers un élargissement du droit à l'assistance d'un avocat

Alors que la plupart des Etats membres garantissent le droit d'être assisté par un avocat à partir du moment où la personne est privée de liberté, la proposition de directive actuellement en discussion entre le Parlement et le Conseil étend ce droit à toute personne faisant l'objet de simples soupçons, peu importe qu'elle soit ou non simplement retenue en garde à vue.

En l'état, cette directive imposerait, de revoir l'acquis de la loi du 14 avril 2011 garantissant l'assistance d'un avocat dès la première heure de la garde à vue. Celle-ci, de fait, ne va plus assez loin.

La difficulté, pointée notamment par un certain nombre d'Etats membres, dont la France, est que la proposition de directive ne se préoccupe pas des conditions financières de mise en œuvre d'un tel droit, qui, de ce fait, risque de n'être que théorique. La question, pourtant liée, de l'aide juridictionnelle fera l'objet d'une initiative ultérieure de la part de la Commission européenne.

Pour lire la proposition de directive relative au droit d'accès à un avocat et au droit de communiquer dans le cadre des procédures pénales, cliquer sur le lien :

http://ec.europa.eu/justice/policies/criminal/procedural/docs/com_2011_326_fr.pdf

Pour lire l'avis du CESE, cliquer sur le lien :

http://www.edelamaze.com/images/stories/docs/docs_actualite_juridique/avisdroitavocat.pdf

Elargissement du champ pénal européen : vers une harmonisation des sanctions pénales en vue de mieux faire respecter le droit de l'Union (secteur financier, transport routier, environnement, pêche, marché intérieur)

Ce projet de la Commission européenne n'a rien d'évident : la bonne application du droit de l'UE peut-elle justifier le recours au droit pénal - droit « odieux » selon Jeremy Bentham, philosophe utilitariste anglais (1748 - 1832) ?

Pour lire la communication de la Commission : http://ec.europa.eu/justice/criminal/files/act_fr.pdf

Pour lire l'avis du CESE, cliquer sur le lien :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:191:0097:01:FR:HTML>

Lutte contre la criminalité organisée : vers un durcissement des mesures de gel et de confiscation des produits du crime

Face au caractère transfrontalier et de plus en plus complexe des organisations criminelles, une réponse européenne est nécessaire. Les mesures de gel et de confiscation visent à saper le fondement même des réseaux criminels, l'appât du gain. D'où leur efficacité. Les sommes en jeu sont considérables: en Italie, 150 milliards d'euros provenant de la criminalité organisée, soit 2% du PIB, ont été blanchis en 2011.

Très attendue, cette initiative de la Commission durcit le cadre existant, comme en témoignent les mesures suivantes : confiscation en l'absence de condamnation, quand le défendeur ne peut être poursuivi parce qu'il est décédé, malade ou en fuite ; confiscation d'avoirs transférés à des tiers ; mesure de gel provisoire en cas d'extrême urgence pouvant être décidée par une autorité administrative sous réserve d'être confirmée par le tribunal,

Pour lire la proposition de directive : [http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0085:FIN:FR:HTML)

[lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0085:FIN:FR:HTML](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0085:FIN:FR:HTML)

Pour lire l'avis du CESE, cliquer sur le lien :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:299:0128:0132:FR:PDF>

472 millions d'euros pour le programme Justice 2014 - 2020

Ce programme fusionne les anciens programmes « Justice civile » et « Justice pénale ». Il entend contribuer à faciliter l'accès à la justice pour tous les citoyens européens, notamment au travers de l'e-justice. A l'instar des juges et des magistrats, les autres professionnels du droit doivent pouvoir bénéficier des subventions allouées en matière de formation judiciaire et de soutien aux réseaux de coopération judiciaire transfrontalière.

Pour consulter la proposition de règlement :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0759:FIN:FR:PDF>

Pour lire l'avis du CESE : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:299:0103:0107:FR:PDF>



Réunion PME

La catégorie « PME, artisanat et professions libérales » s'est réunie le 5 mars 2013, pour évoquer notamment le Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » de la Commission. Le CEPLIS participera au groupe de pilotage « professions libérales » mis en place par la Commission et spécialement conçu pour adapter ce plan aux spécificités du secteur (voir ci- dessous le Télégramme du CEPLIS , n°06/13).

Power point de la réunion de la Catégorie "PME, artisanat et professions libérales" du 5 mars sont disponibles :
<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.smes-professions-and-crafts-category-documents.26923>

▪ La Commission met en ligne le Panorama européen des compétences

La Commission européenne vient d'ouvrir le site internet du Panorama européen des compétences. Ce site propose des informations quantitatives et qualitatives sur l'offre et la demande de compétences à court et à moyen terme et sur les déséquilibres entre celles-ci.

Le Panorama des compétences révèle, notamment, que les secteurs où la main-d'œuvre est la plus déficitaire aujourd'hui en Europe sont ceux de la finance et du commerce, mais que l'Europe connaît aussi une pénurie de biologistes, de pharmacologues, de médecins et autres professionnels du secteur médical, d'infirmiers, d'informaticiens et d'ingénieurs. Les pays où l'écart entre l'offre et la demande de compétences est le plus marqué sont la Lituanie, la Bulgarie, la Belgique, la Hongrie et l'Irlande, mais que cet écart est bien moindre au Portugal, au Danemark et aux Pays-Bas.

<http://euskillsparorama.ec.europa.eu/>

Panorama des métiers d'infirmières et de sages-femmes :

http://euskillsparorama.ec.europa.eu/docs/AnalyticalHighlights/OccupationNurses_en.pdf

▪ Relance du projet de mutuelle européenne

Esquissé il y a vingt ans puis abandonné, le projet de mutuelle européenne est de nouveau relancé. Le Parlement européen a voté en plénière une résolution contenant des recommandations à la Commission sur le statut de la mutualité européenne. Selon cette résolution, un statut européen est nécessaire pour offrir aux mutualités dans une même mesure la possibilité d'ajouter une dimension européenne à leur organisation et à leurs activités et de développer des activités transfrontalières et transnationales.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2013-0018+0+DOC+PDF+V0//FR>

Voir l'étude préparatoire à cette résolution

<http://www.europarl.europa.eu/committees/en/juri/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=83593>

La DG entreprises et industrie de la Commission européenne a également publié une étude, réalisée par Panteia, contenant une analyse de la situation actuelle relative aux mutualités en Europe.

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/mutuals/prospects_mutuals_fin_en.pdf

▪ Actualités sur la directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

Adoptée en mars 2011, cette directive devra être transposée d'ici le mois d'octobre de cette année. Elle vise à clarifier les conditions de remboursement auxquelles peuvent prétendre les patients lorsque les soins sont effectués dans un autre Etat- membre. Cette information devra être délivrée au travers de points de contacts nationaux dont l'organisation revient aux Etats- membres.

Pour consulter l'étude de la Commission sur ce point : *Étude de faisabilité*
http://ec.europa.eu/health/cross_border_care/docs/pwc_national_contact_points_website_en.pdf

Symbole noir sur les médicaments soumis à une surveillance supplémentaire :
http://ec.europa.eu/health/human-use/pharmacovigilance/developments/201301_blacksymbol_pc_en.htm

▪ Le numéris clausus confirmé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme

La Cour Européenne des Droits de l'Homme, a été appelée, pour la première fois, à examiner la compatibilité avec le droit à l'instruction dans le secteur tertiaire du fonctionnement d'un numerus clausus (nombre maximum de candidats autorisés à suivre des études conduisant à un diplôme nécessaire à l'exercice d'une profession) doublé d'un concours d'entrée. L'affaire concernait huit étudiants italiens qui, après l'échec de leur inscription à la faculté de médecine et à l'école dentaire, se plaignaient des restrictions que leur imposait la législation italienne en vue de limiter l'accès à l'université.

La Cour a estimé que le numéris clausus ne constituait pas une violation du Protocole n°1 concernant le droit à l'instruction de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a jugé pour l'essentiel qu'il n'existe un droit d'accès à l'instruction que dans la mesure où l'université dispose des capacités et ressources nécessaires, et lorsqu'il existe un besoin social pour une profession particulière, le chômage représentant des dépenses supplémentaires pour la société dans son ensemble.

Voir le communiqué de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

▪ Professions de santé : que dit la Commission en matière de quotas ?

La Commission s'est prononcée sur les quotas pour la formation des médecins, dentistes, kinésithérapeutes en Belgique et en Autriche.

Pour consulter le communiqué de presse de la Commission européenne http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-1388_fr.htm

▪ Le Télégramme du CEPLIS est paru

Le Télégramme n°6 du Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS) vient de paraître. Pour le consulter [cliquer ici](#)